

<http://www.snetap-fsu.fr/Reclassement-des-contractuels.html>



Reclassement des contractuels.

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives -

Date de mise en ligne : lundi 10 juillet 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Compte rendu des commissions de reclassement.

- Les opérations de reclassement se sont terminées les 5 et 6 juillet 2006.
- Les collègues ont pu prendre connaissance des résultats sur le site sécurisé mczanne.com, le soir même ou le lendemain.
Seuls les contractuels concernés ont pu consulter leur résultat personnel, grâce à un code spécifique à cette opération.
- Le SNETAP a également envoyé un courrier à l'issue de chaque commission à tous les contractuels concernés dans leur établissement.

Le SNETAP dénonce la situation faite aux collègues non reclassés.

- Environ 90 contractuels ne sont pas reclassés à ce jour.
Vous trouverez en pièce jointe, la liste des postes restant disponibles le 6 juillet au soir.

Attention : Cette liste évolue en permanence en fonction des reclassements que l'administration peut encore mettre en oeuvre après consultation des élus.

- Le SNETAP a demandé et obtenu que les collègues non reclassés soient prioritaires sur cette liste de postes vacants.
- Le SNETAP a demandé que comme l'an passé, les [SRFD](#) aient la consigne de ne pas embaucher de nouveaux contractuels avant d'avoir contacté ceux qui restent sans reclassement, ceux qui sont encore en contrat 10/12 et tous ceux qui effectuent des remplacements.
- Le SNETAP reste à la disposition de tous ceux qui souhaitent une intervention, et assurera le suivi du reclassement.
Un point sera fait avec la [DGER](#) dans la semaine du 24 au 28 juillet.

Toute demande doit être adressée avant cette date par mel à bernard.moine@educagri.fr

Attention : L'administration utilisera les adresses mel communiquées par les collègues pour les informer de toute décision.

Le SNETAP intervient pour faire respecter le droit des

agents non-reclassés.

- Le SNETAP s'est vivevement élevé contre la situation faite aux collègues non reclassés dont certains sont dans des situations très difficiles.
- Il a exigé que leurs droits soient strictement respectés, que la situation de leurs contrats soit vérifiée (notamment ceux qui devraient être en [CDI](#)), et qu'ils soient clairement informés de leurs droits.
Il a alerté la DGER sur un certain nombre de situations individuelles particulièrement scandaleuses.

Les représentants **SNETAP** à la commission de reclassement.